

a) L'extension de la protection de l'immunité absolue aux députés et aux sénateurs lorsque les discours prononcés à la Chambre ou en comité sont transmis par la voie de la radio et de la télévision.

b) La protection des diffuseurs des délibérations parlementaires par immunité absolue s'ils sont employés par le Parlement au moment où ils exercent leurs fonctions sous son autorité.

c) La protection des autres diffuseurs de délibérations parlementaires par immunité partielle, les plaçant ainsi sur un pied d'égalité avec la presse.

d) La protection par immunité absolue de ceux qui se livrent à l'interprétation simultanée des délibérations parlementaires dans l'une ou l'autre Chambre ou en comité.

e) L'extension de la protection de l'immunité absolue aux témoins qui comparait devant un comité parlementaire lorsque leur témoignage est diffusé.

f) La protection par immunité absolue de tous les employés parlementaires qui pourraient, d'une manière ou d'une autre, être impliqués dans la diffusion des délibérations parlementaires en agissant sous les ordres directs de l'une ou l'autre Chambre ou de leurs comités.

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que quiconque lit de telles affirmations en toute impartialité dirait que nous nous engageons à nos risques et périls, non seulement en ce qui nous concerne personnellement mais aussi en ce qui concerne le personnel de la Chambre. Si certains des membres de la tribune des journalistes étaient conscients des problèmes en cause—certains des pontifes de cette bande ou de ce groupe—je serai un peu plus poli—et un peu moins de l'image qu'il projettent ou pourraient éventuellement projeter aux yeux du public et s'ils s'occupaient un peu moins du rôle qu'ils croient avoir à jouer dans quelque série d'émissions du genre «Mr. Smith goes to Washington» ou «Quentin Durgens, M.P.», ils pourraient s'en rendre compte.

Les députés qui ont pris la parole au cours du débat et d'autres qui m'en ont parlé semblent croire que les débats de la Chambre seront diffusés sur les différents réseaux du pays comme les feuilletons en vogue—«Rue des Pignons» ou «Le dilemme du député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt)».

Madame Holt: Quel dilemme?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je ne sais pas quel dilemme pourrait se poser au député; c'est ce qu'il nous faudrait découvrir.

Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que j'ai eu du mal à saisir le fond de la pensée de la présidence et du député de Saint-Jacques (M. Guilbault), qui a parlé ensuite. Selon les députés ministériels qui ont pris la parole et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale), les termes de l'amendement relatifs aux installations provisoires ou aux essais ne cadrent pas avec la résolution mais le député de Saint-Jacques, pour sa part, a dit que c'est bien ainsi qu'il faut procéder. La présidence a estimé, malheureusement, que l'amendement présenté par mon collègue le député de Grenville-Carleton (M. Baker) posait un problème pour cette raison. Cette distinction d'idées m'a paru assez étrange. De quoi s'agira-t-il? Si nous voulons radiodiffuser nos délibérations de façon continue—ce qui est possible, à mon avis, et ce que le comité était prêt à accepter en 1972—et si les députés lisaient les commentaires des membres de la tribune de la presse qui ont été invités à donner leur avis, à un certain nombre de réunions, sur la qualité de la diffusion et de la reproduction de notre système sonore, ils constateraient qu'il n'y avait aucune objection à la radiodiffusion des délibérations à condition de se montrer prudents en ce qui concerne la loi sur la diffamation. Puis il a été question de la télévision.

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries et de l'Environnement (M. Fleming) a parlé du grand nombre de pays où les délibérations sont télévisées. Qu'il lise le rapport. J'ajouterai quelques détails, monsieur l'Orateur. En Australie, les débats sont simplement radiodiffusés; il n'est pas question de les téléviser. En Angleterre, les délibérations sont radiodiffusées depuis quelque temps, à titre d'essai. Ils ne voudraient de la télévision pour rien au monde, sauf dans le cas de cérémonies spéciales, comme l'ouverture du Parlement, ce qui se fait dans notre pays également. Pour ceux qui ont été impressionnés par ce qui se fait aux États-Unis, je dirai que la télévision n'est autorisée ni au Sénat ni à la Chambre des représentants, sauf à l'occasion de visites du président, de la présentation du budget et du message annuel sur l'état de la nation. En ce qui concerne les comités du Sénat, les sénateurs peuvent décider s'ils veulent l'avoir en vertu de l'article 11 du Règlement.

Des membres du comité permanent de la procédure et de l'organisation, présidé par M. Blair, aujourd'hui M. le juge Blair,—et je ne pense pas que son rapport ait été critiqué parce que j'étais vice-président—ont visité Washington et ont assisté aux travaux du comité américain des relations extérieures. Il s'agissait vraiment d'une séance de cirque à trois pistes, s'il en fût jamais, comme les sénateurs américains ont été d'ailleurs les tout premiers à l'admettre.

Le sénateur Fulbright, aujourd'hui disparu, qui était président du comité des relations extérieures, s'opposait à la guerre du Vietnam et voulait remporter des points en 1971-1972 contre le gouvernement. Il a procédé à l'audition de témoins, pour étudier la question avec un représentant du ministère d'État et nous avons assisté à la séance où le sénateur Fulbright dans une déclaration de 10 à 15 minutes, a clairement fait montre d'esprit partisan. Bien que président du comité, il entendait bien faire valoir son propre point de vue, afin de le faire consigner à l'intention du public américain. Des sénateurs démocrates et républicains ont relevé certains points et ont ensuite discuté de toute la question avec le témoin.

Des caméras de télévision entourées de leurs projecteurs se trouvaient dans un coin de la pièce. De temps à autre les sénateurs demandaient que l'on coupe l'éclairage quand il faisait vraiment trop chaud. Il y avait également des photographes. Comme le savent les députés, dans les salles de comité, aux États-Unis, il y a une sorte de table incurvée devant laquelle siègent les membres des comités. La table du témoin où prennent place son avocat et ses assistants se trouve à quelque distance de là, et tout près de là, pareils à des serpents, les photographes rampent sur le dos ou sur le ventre. Ils essayaient de photographier en contre-plongée les témoins ou l'un des sénateurs. Bien sûr, il y avait constamment l'éclair des flashes. Un cirque à trois pistes n'aurait été rien à côté.

● (2100)

A ceux qui pensent à la télévision aux parlements européens je dirais que tous les comités siègent à huis clos, tous, cela comprend la France, l'Allemagne, le Danemark, la Hollande et la Suède.

Une voix: Certainement pas la Suède.